Sion Violon
Musique

# ACADEMIE DE MUSIQUE TIBOR VARGA - SESSION D'ETE 2023

## RÈGLEMENT

Créée en 1962, l'Académie de Musique Tibor Varga (AMTV) reçoit chaque année des étudiants souhaitant perfectionner la pratique de leur instrument avec des professeurs reconnus. Les cours se déroulent sous la forme suivante :

- Masterclass : durant cinq, voire six, jours consécutifs profitez d'au minimum 3 cours privés de 60 minutes avec le professeur de votre choix. Ces cours sont destinés aux diplômés de conservatoires et jeunes professionnels qui souhaitent travailler avec de nouveaux professeurs ou préparer un concours. Un accompagnateur est également présent durant une partie des leçons.
- Masterclass Pre-College : à l'image des masterclasses, les cours Pre-College sont dispensés aux jeunes dès 10 ans (au moins 3 ans de pratique).
- Campus Musicus : ce camp d'orchestre de deux semaines est aux plus jeunes (de 10 à 20 ans) (règlement et inscription du Campus Musicus disponible sur www.sion-campus.ch ).

## 1 DATES ET DELAIS

L'Académie se déroule du lundi 10 juillet au samedi 12 août 2023.

| | |
|---|---|
| 15 mars 2023 | Ouverture des inscriptions (tarif 1) |
| **28 avril 2023** | **Délai d'inscription au tarif 1** |
| **26 mai 2023** | **Délai d'inscription au tarif 2 et délai des demandes bourses** |
| Dès le 27 mai | Inscription possible selon les disponibilités au tarif 3* (selon l'ordre d'inscription) |
| Dès le 19 juin 2023 | Validation des inscriptions et des bourses |
| 30 juin 2023 | Fermeture définitive des inscriptions |

* Uniquement s'il reste des disponibilités, aucune demande de bourse ne peut être déposée.

## 2 INSCRIPTION

L'inscription se fait uniquement en ligne sur le site internet de l'Académie (www.sion-academie.ch).

Les étudiants sont avertis personnellement de la confirmation de leur inscription dès la validation du professeur et à partir du 19 juin 2023.

## 3 TARIFS DES COURS

| | |
|---|---|
| Masterclass Pre-College | CHF 300.- |
| Masterclass | CHF 450.- |
| Chant 10 jours | CHF 640.- |

Avec la "Carte culture" Caritas : - 30% sur les frais d'inscription et de cours (une copie de la carte est demandée lors de l'inscription)

## 4 FRAIS D'INSCRIPTION ET DE LOGEMENT

Les frais d'inscription et d'hébergement évoluent selon **la date du versement de l'entier des frais**. Trois tarifs différents sont prévus.

| Tarifs | Dates | Frais d'inscription | Tarif hébergement |
|---|---|---|---|
| Tarif 1 | Jusqu'au 28 avril 2023 | CHF 100.- | CHF 35.- / nuit |
| Tarif 2 | Du 29 avril au 26 mai 2023 | CHF 150.- | CHF 40.- / nuit |
| Tarif 3 | Du 27 mai au 30 juin 2023 | CHF 200.- | CHF 45.- / nuit, sous réserve des disponibilités |

Si l'étudiant souhaite profiter d'un logement, **le prix est à régler immédiatement**. Le logement est uniquement disponible pour la durée de la masterclass (Voir le point 9 LOGEMENT ci-dessous).

## 5 PAIEMENT

L'étudiant valide son inscription en payant directement **l'entier de ses frais** (sa masterclass, ses frais d'inscription et de logement). **La date de l'émission de ce paiement détermine la catégorie tarifaire** (voir le point I DATES ET DELAIS).

Exemples de calcul des frais :

| Cours et ✐ date d'inscription | Masterclass | Inscription | Nuitées | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| Violon, M. Martin<br>✐ 15 avril | 450.- | + 100.- | + 210.- (6*35.-)<br>(30.07 au 05.08) | 760.- |
| Violon Pre-College, J. Zufferey<br>✐ 5 juin | 300.- | + 200.- | + 270.- (6*45.-)<br>(6 au 12 août) | 770.- |
| Chant, M. Habela<br>✐ 20 mai | 640.- | + 150.- | + 400.- (10*40.-)<br>(3 au 13 août) | 1'190.- |

### Coordonnées bancaires

Banque Cantonale du Valais - Place des Cèdres 8, CH - 1951 Sion,

Compte : Fondation Sion Violon Musique, Place Ambuel 7, 1950 Sion

IBAN : CH57 0076 5000 C087 0582 6

SWIFT / BIC : BCVSCH2LXXX

CCP : 19-81-6

Information au destinataire : ne pas oublier d'ajouter le nom de l'étudiant et le professeur choisi.

**Tous les frais bancaires sont à la charge de l'étudiant.**

Toute différence de solde est à régler en cash et en francs suisses auprès de l'Académie durant la semaine de cours.

Sur demande, le paiement par carte de crédit est possible (env. 4% de frais). Les chèques ne sont pas acceptés.

## 6 ANNULATION

Seuls **les cas de force majeure** peuvent bénéficier d'un remboursement partiel des frais (masterclass, frais d'inscription et de logement), sur présentation d'un justificatif (certificat médical, ...). L'Académie se réserve le droit d'évaluer chaque situation au cas par cas.

## 7 BOURSES

Lors de l'inscription, il est possible de faire une demande de bourse en remplissant les conditions suivantes : moins de 25 ans (sauf pour les chanteurs), moyens financiers limités et excellentes références musicales. Le CV complet, une vidéo et une lettre de motivation

expliquant la situation financière et les raisons de la demande sont exigés lors de l'inscription et servent de critère pour l'attribution des bourses.

Les demandes sont traitées et validées par les professeurs et l'Académie dès le 19 juin. Les étudiants sont avertis personnellement dans les semaines qui suivent.

Les bourses sont d'une valeur comprise entre CHF 150.- et CHF 300.-. Le montant attribué sera remboursé en cash et en francs suisses lors du passage de l'étudiant au bureau de l'Académie.

## 8 NOMBRE DE PARTICIPANTS

En général, les professeurs accueillent entre 6 et 8 étudiants. En cas de trop nombreuses inscriptions à un cours à la date du délai d'inscription au tarif 2, la masterclass est fermée et le professeur procède à une sélection sur dossier et/ou vidéo. La décision de sélection ou non-sélection est communiquée dès le 19 juin 2023.

**Les critères de sélection dépendent de la date d'inscription et du choix du professeur, sachant que la priorité est donnée aux premiers inscrits.**

Les étudiants non-retenus se voient remboursés l'entier des frais (sauf frais bancaires).

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'Académie se réserve le droit d'annuler le cours. Dans ce cas, l'entier des frais est remboursé (sauf frais bancaires).

## 9 LOGEMENT

Les étudiants peuvent profiter d'un logement organisé par l'Académie pendant la durée du cours uniquement. Cette organisation concerne seulement les étudiants (et un seul accompagnant pour les mineurs). **Si une demande de logement est effectuée lors de l'inscription avant le 26 mai, l'Académie s'engage à trouver un logement.** L'étudiant s'engage à payer les frais relatifs.

Une **demande d'annulation** de logement peut être envoyée par email à students@sion-academie.ch **au plus tard le 30 juin**, sinon l'entier des frais sera perçu.

La remise des clés est indiquée dans la **confirmation de logement** envoyée à l'étudiant au plus tard une semaine avant la masterclass (remise des clés soit sur place, soit chez le logeur).

Sauf cas exceptionnels, les étudiants peuvent y pratiquer leur instrument jusqu'à 22h00 au plus tard.

En cas de dommages et d'insalubrité dans les logements ou de tapage nocturne (musique après 22h00), l'Académie se réserve le droit de facturer des frais.

L'Académie propose les meilleurs logements possibles selon l'ordre d'inscription des étudiants, mais n'est en aucun cas responsable des prestations non-fournies (wifi, accès à la cuisine, etc...). Les frais perçus à l'inscription ne sont pas remboursés. (Voir le point 4 FRAIS D'INSCRIPTION & D'HEBERGEMENT ci-dessus).

**Si aucune demande de logement n'est effectuée lors de l'inscription, l'étudiant est tenu de se loger par ses propres moyens.**

## 10 ACCUEIL ET TRANSPORT

A leur arrivée ou le 1e jour de la masterclass, les étudiants doivent impérativement se présenter au bureau de l'Académie, durant les heures d'ouverture pour recevoir leur carte d'étudiant et diverses informations pratiques.

L'organisation et le financement des transports sont à la charge des étudiants.

## 11 BUREAU

L'accueil des étudiants et professeurs se fait au bureau de l'Académie, place Ambuel 7, 1950 Sion.

Horaires :

- Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
- Samedi de 10h00 à 12h00 (à l'Église des Jésuites)

Selon les horaires des concerts, le bureau étend ses heures d'ouverture.

## 12 ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

Chaque étudiant peut bénéficier **de 90 minutes d'accompagnement avec piano** durant sa masterclass. Si l'étudiant souhaite travailler avec le pianiste en dehors des 90 minutes déjà comprises dans sa masterclass, il peut le faire de manière bilatérale et doit prendre en charge les frais supplémentaires du pianiste, soit CHF 65/heure. Dans ce cas, l'Académie se décharge de toute responsabilité.

Les cours de chant ne sont pas soumis à cette règle. L'accompagnement au piano fait partie intégrante du prix du cours.

**Veuillez prendre vos partitions de piano avec vous pour les accompagnateurs**.

## 13 LIEUX DE COURS ET SALLES DE TRAVAIL

Les lieux de cours sont répartis dans la ville de Sion, à savoir entre le Conservatoire Cantonal (Place du Scex 13) et les deux sites de la Haute École de Musique (Rue du Vieux-Collège 13 et Rue de Gravelone 5).

L'Académie met gratuitement à disposition des participants quelques salles de travail avec des pianos, de 8h30 à 22h00. **Les étudiants se répartissent les heures d'utilisation des salles d'exercices en bonne intelligence**.

## 14 RÉCEPTION OFFICIELLE

Chaque mardi soir dès 19h00 se déroule la réception officielle de la semaine avec les étudiants, les professeurs et les membres de l'Académie à la Cave à Jazz, sous le Théâtre de Valère (Rue du Vieux-Collège 22).

## 15 CONCERTS

Durant l'Académie, plusieurs possibilités de concerts sont offertes (selon les semaines) :

- Chaque mercredi à 11h15, un concert avec piano est donné au Musée de la Nature, rue des Châteaux 12. Une dégustation est offerte par les Encaveurs de Sion pour tout le public. Un repas est ensuite offert aux musiciens du concert dans un restaurant partenaire. Choix des musiciens par les professeurs.
- Chaque jeudi à 19h15, un concert avec piano est donné sous les Arcades du Grand-Pont, rue du Grand-Pont 24. Une dégustation est offerte par les Encaveurs de Sion pour tout le public. Un repas est ensuite offert aux musiciens du concert dans un restaurant partenaire. Choix des musiciens par les professeurs.

- Plusieurs vendredis à 20h00, un concert est donné à l'Église de Vex, village situé à 15 min de Sion. Départ de Sion à 18h30, repas sur place après le concert. Retour à Sion vers 22h00. Choix des musiciens par les professeurs.
- D'autres possibilités de concerts peuvent être offertes aux étudiants durant la semaine. Repas sur place après le concert. Choix des musiciens par les professeurs.
- A l'issue de chaque masterclass, un concert final est donné à l'Église des Jésuites. Il clôture la semaine de cours.

## 16 ATELIER D'IMPROVISATION LIBRE-JAZZ

Les étudiants ont la possibilité de s'inscrire à des ateliers d'improvisation libre & jazz donnés en collaboration avec l'École de Jazz et de Musique Actuelle du Valais.

Ces ateliers gratuits sont offerts aux étudiants chaque semaine mais leur tenue dépendra du nombre d'inscrits. Ils comprendront deux cours à l'EJMA (rue de la Dixence 10) et seront donnés par des musiciens professionnels.

Les étudiants intéressés s'inscrivent directement en ligne en cochant la case correspondante dans le formulaire d'inscription.

## 17 DROIT

En validant le formulaire d'inscription en-ligne, les candidats déclarent accepter les conditions générales du présent règlement, dont seule la rédaction en langue française fait autorité.

L'Académie se réserve le droit de reproduire et de diffuser gratuitement les supports réalisés pendant l'Académie (audio, vidéo, photo, etc...). Il en va de même pour les éventuelles interviews et/ou séances photos accordées aux médias.

## 18 ORGANISATION

**Académie de Musique Tibor Varga**

c/o Fondation Sion Violon Musique – Place Ambuel 7 – CH-1950 Sion

students@sion-academie.ch / www.sion-academie.ch